

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS



Plan Local d'Urbanisme

Liste des Emplacements réservés

Pièce n°	PLU approuvé le 13 février 2020
06	Modification Simplifiée n°1 approuvée le 16 mars 2022 Modification n°2 approuvée le 15 mai 2024

➤ **Liste des emplacements réservés instaurés au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme pour l'aménagement de voiries**

N°	DESIGNATION	LARGEUR DE LA VOIE APRES AMENAGEMENT (dont ER)	BENEFICIAIRE
V1	Voie de desserte et liaison avec la RD 25	15 m	CCVG
V2	VC6 - Rue du Bonnet et CR31	12 m	CCVG
V3	Rue du Douanier Rousseau	15 m	CCVG
V4	CR26 - Rue de Janicu	6 m	CCVG
V5	Rue du Presbytère	8 m	CCVG
V6	VC407 - Rue Bonneton	8 m (Croisement Chemin de la Mouille : 10 m)	CCVG
V7	Chemin de la Plaine d'Elite	12 m	CCVG
V8	Chemin de la Fonderie	Entre 12 et 15 m	CCVG
V9	Chemin des Basses Vallières - CR 20	7 m	Commune
V10	Carrefour Route d'Irigny - Chemin de Chiradie - élargissement pour la giration poids lourds	Environ 80 m ²	CCVG
V11	Chemin des Aigais	10 m	CCVG
V12	Prolongement de la liaison entre la rue de l'Industrie et le chemin des Basses Vallières	12 m	CCVG
V13	Chemin du Gaud	12 m	CCVG
	CR59		Commune
V14	Liaison entre la Rue du Général de Gaulle et le chemin du Puits	10 m	CCVG
V15	Liaison entre le chemin du Puits et le chemin du Gaud	10 m	CCVG
V16	Liaison Est-Ouest entre rue Paul Bovier-Lapierre et Bd Schweighouse en prolongement de la voie de desserte interne de la résidence des Pérouses (parcelles BI 81p. et BI 84p.)	14 m	CCVG
V17	Prolongement de la voie de desserte du quartier des Pérouses jusqu'au Bd Schweighouse (parcelle BI 22p.)	10,50 m	CCVG
V18	Elargissement du chemin de Chiradie sous le pont ferroviaire	10 m	CCVG
V19	Elargissement de la Rue du Général de Gaulle entre la route d'Irigny et le carrefour Bovier-Lapierre-Mère Elise Rivet pour aménagements modes doux et stationnements	15-21 m (se reporter à l'OAP n°2 - Quartier de la Gare-Piècen°4 du PLU)	CCVG

N°	DESIGNATION	LARGEUR DE LA VOIE APRES AMENAGEMENT (dont ER)	BENEFICIAIRE
V20	Aménagement d'un giratoire desservant les ZA des Aigais et des Vallières et permettant de relier une ZA à l'autre	4000 m ² environ	CCVG
V22	Elargissement de la Rue du Général de Gaulle en vue de l'aménagement de cheminements piétons et espaces publics (BK 167 ; BK169 ; BK 175p ; BK 200p ; BK 202p ; BL 1p ; BL9p; BL 10p)	1300 m ² environ	CCVG
V23	Elargissement de la Rue du Général de Gaulle en vue de l'aménagement de cheminements piétons et espaces publics (BD 90p.; BD91p.; BD93p.; BD94p.; BD121p.; BD122p.; BD122p.; BD171p.; BD172p.)	Entre 2,50 et 3,50 m de largeur supplémentaire	CCVG
V25	VC401 - Route du Coq Gaulois (en limite avec Soucieu)	<ul style="list-style-type: none"> - Section Ouest (Limite Soucieu - Carrefour Allée de Bellecôte) = 8 m - Section Est (Allée de Bellecôte - Chemin du Cantoniau) = 12 m 	CCVG
V26	VC401 - Chemin de la Côte (jusqu'à la Montée de la Petite Côte)	<p>12 m, élargis aux carrefours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la Montée de la Petite Côte = 16 m - du chemin du Michalon = 14 m 	CCVG

➤ **Liste des emplacements réservés instaurés au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme pour la réalisation d'espaces et d'équipements publics**

N°	DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	LARGEUR DU CHEMIN APRES AMENAGEMENT (dont ER) OU SURFACE TOTALE DE L'ESPACE PUBLIC (dont ER)	BENEFICIAIRE
R1	<ul style="list-style-type: none"> - Aire de sports et de loisirs, espaces publics paysagers, jardins - Aménagements nécessaires à la gestion des eaux pluviales 	AI 9 ; AI 14p; AI 18p; AI 19p; AI 20p; AI 21p; AI 24p; AI 115p; AI 174p; AI 196p; AI 226p; AI 228p	15 380 m ² environ	<ul style="list-style-type: none"> - Commune - SYSEG
R4	Cheminement piéton en prolongement de la rue du Presbytère jusqu'à la gare	BD 23 ; BD 24 ; BD 26 ; BD206p.	3-6 m 530 m ² environ	Commune
R5	Cheminement piéton reliant l'Rue de Gaulle à la rue du Presbytère	BE 450p ; BE 453p.; BE445 ; BE 457	2-5 m ² 436 m ² environ	Commune
R6	Chemin piéton reliant la route du Coq Gaulois au chemin du Puizat	AC21p. ; AC19p.;AC15p.	4 m	Commune
R7	Chemin piéton reliant le chemin du Puizat au chemin de la Gerle	AC11p; AC14p; AD1p	4 m	Commune
R8	Chemin piéton reliant le chemin de la Gerle au Bois du Garel (Soucieu)	AA16p.; AA15p.; AA11p.; AA12p.	4 m	Commune
R9	Liaison piétonne entre le chemin de la Gerle et l'aqueduc romain	AA42p; AA19p; AA16p; AA12p; AA15p ; AA11p ; AA6p ; AA2p ; AA5p ; AA3p ; AA4p ; AA20p ; AA21p ; AA7p ; AA8p ; AA10p	4 m	Commune
R10	Chemin piéton reliant le chemin de l'Archet au chemin du Clair-Matin	BV65p.; BV61p.; BV82p.; BW34p.; BW35p.; BW36p.	4 m	Commune

N°	DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	LARGEUR DU CHEMIN APRES AMENAGEMENT (dont ER) OU SURFACE TOTALE DE L'ESPACE PUBLIC (dont ER)	BENEFICIAIRE
R11	Cheminement piéton - La Boirie	AN 3p.; AN 5p.	4 m	Commune
R12	Equipement public et parking	BD 206 p.	9230 m ² environ	Commune
R14	Aménagement d'une réserve de défense incendie	BV65p.	1 650 m ² environ	Commune
R15	Chemin piéton reliant le chemin de la Fonderie au chemin deChiradie	BC 111p; BC 116p; BC 167p; BC168p	3 m	Commune
R16	Aménagement d'un cheminement piéton entre le chemin des Aigais et la route de Lyon	AZ 2; AZ 3; AZ 6p; AZ 75p; AZ 76p; AZ 77p; AZ 8p;	600 m ² environ (3 m de largeur sur 200 m de longueur)	Commune
R17	Création d'un nouvel équipement ou extension du centre aquatique en confortement de l'existant	AP 13; AP35	8580 m ² environ	CCVG
R18	Aménagement du carrefour de Sacuny et de l'entrée de ville Rochilly : - Elargissement du pont ferroviaire	AV 3p	110 m ² environ	CCVG
R18b	Aménagement du carrefour de Sacuny et de l'entrée de ville Rochilly pour une voie cyclable	AV75p	500 m ² environ	Commune

N°	DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	LARGEUR DU CHEMIN APRES AMENAGEMENT (dont ER) OU SURFACE TOTALE DE L'ESPACE PUBLIC (dont ER)	BENEFICIAIRE
R19	Chemin piéton reliant le chemin des Vieilles Vignes au chemin du Puits	BK153p.; BL43; BL45; BL46; BL105; BL192	3 m	Commune
R20	Prolongement du chemin de Rochilly jusqu'à la voie ferrée (limite communale avec Chaponost)	AP27p.;AP28p.	3 m	Commune
R22	Construction d'un éventuel équipement public de type locaux des administrations publiques et assimilées recevant du public ou centre de congrès et d'exposition ou établissement d'enseignement, de santé et d'action sociale	BD 228 p.; BD229; BD 265	450 m ² environ	Commune
R23	Cheminement piéton Rochilly	AP20	730 m ² environ	Commune

➤ **Liste des emplacements réservés instaurés au titre de l'article L151-41 4° du Code de l'Urbanisme pour la réalisation de logements locatifs aidés**

N°	Localisation	Références cadastrales	Désignation	Superficie	Bénéficiaire
S1	Le Garel Route de Soucieu	BP n°58	Emplacement pour la réalisation d'une opération de logements, dont 45 % de la surface de plancher sera dévolue à du logement locatif financé par un prêt aidé par l'Etat	9700 m ² environ	Commune
S2	Brisport-Tirà l'arc	BD n°9, 10, 11, 12, 13, 14, 15.	Emplacement pour la réalisation d'une opération de logements, dont 40 % de la surface de plancher sera dévolue à du logement locatif financé par un prêt aidé par l'Etat	6075 m ² environ	Commune